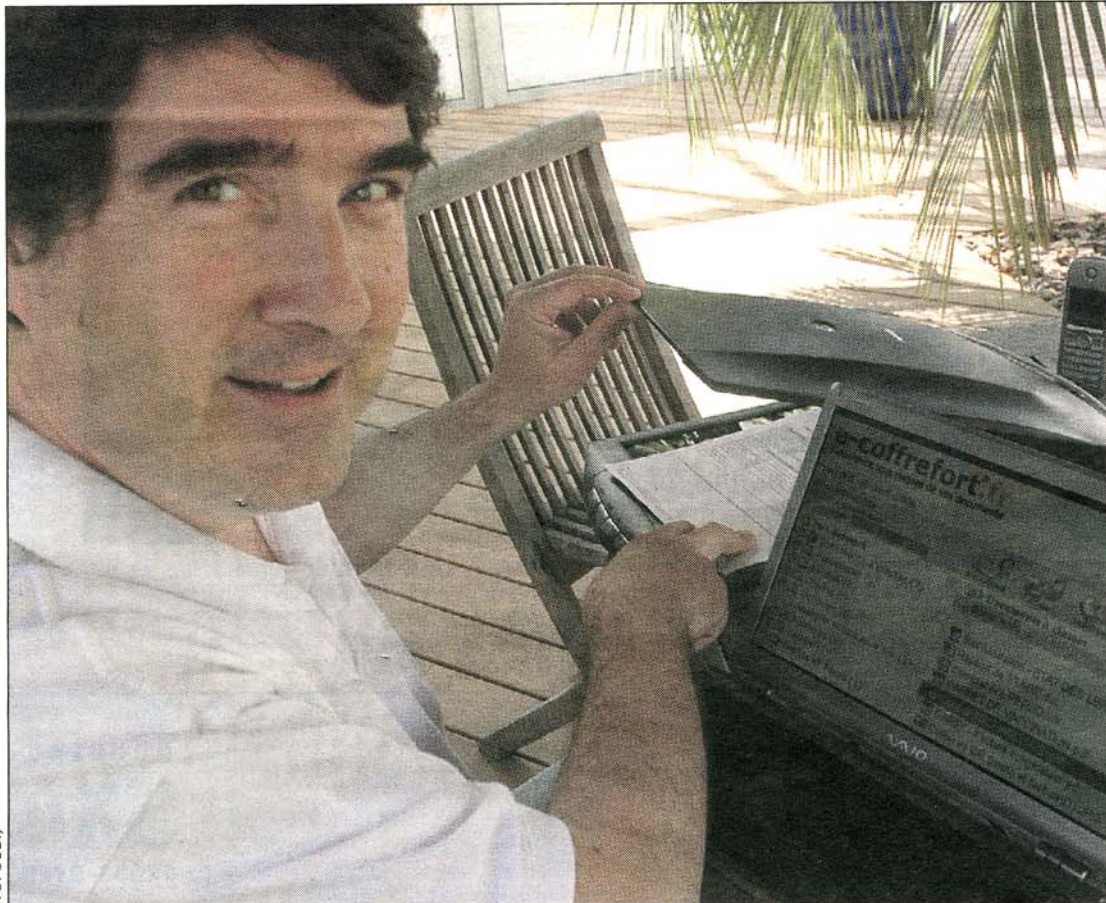


Le coffre-fort électronique est né à Montpellier



(TOPSUD.)



UNE JEUNE start-up de Montpellier adossée à une association vient de lancer sur le marché le « e-coffre-fort », autrement dit le coffre-fort électronique répondant aux normes de sécurité Afnor (Association française de normalisation). Pour quelques euros par mois (le petit abonnement est à 3 € TTC), l'Ofsad (Office français de sécurité et d'archivage des documents) promet de prendre soin et de conserver les documents sur support papier ou les fichiers numériques.

Copies d'actes et de documents

« Nous assurons l'intégrité de ces documents à vie. Ils nous sont adressés par fax, après avoir été scannés ou bien tout simplement sous forme d'originaux par le courrier. Nous réalisons un calcul d'empreinte numérique. Tout est gravé sur un support inaltérable », explique Dominique Calmes, ancien ingénieur d'IBM qui, pendant deux ans, avec deux complices (Eric Maman et Roger Cassini), a développé et testé le concept.

Il décrit le dédale électronique sophistiqué qui permet au système de résister à toutes les catastrophes possibles. « Nous sommes aujourd'hui considérés comme un tiers digne de foi pour délivrer des copies pouvant avoir valeur probante grâce notamment à l'horodatage des documents et un journal complet de la traçabilité des actes réalisés sur les documents eux-mêmes, poursuit-il. En moins d'un mois plus de mille familles ont déjà ouvert un e-coffre-fort. » Elles y ont entreposé des copies de livret de famille, des relevés de compte bancaire, des factures d'objets acquis, des contrats d'assurances, des déclarations d'amour ou des documents, innombrables, qui permettent de régler une succession. Le e-coffre-fort est accessible par son propriétaire depuis n'importe quel poste Internet, dans le monde entier grâce à un code personnel. Ses créateurs se sont fixé le modeste objectif de 10 000 coffres ouverts d'ici à la fin 2006.

CLAUDE MASSONNET

www.e-coffre-fort.fr